

# COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

Département du Bas-Rhin  
-----  
Arrondissement de Molsheim

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 22

Conseillers présents : 16

**Séance du 23 août 2021**

**Sous la présidence de M. Claude LUTZ**

**Membres présents :** MM. MARQUES Joaquim, HELLER Jean-Georges, BRAUN Christian, RUGGERO Jean-Louis, SCHROETTER-FRICHE Michèle, HABERER Richard, ENGER Martine, MULLER Yolande, FISCHER Marie-Rose, BARRIERE-VARJU Emmanuel, EHRHART Audrey, UHLMANN Annabel, GROSSKOST Maud, WHITE Julien, FERRY Thibault

**Membres absents excusés :** MM. SCHNOERING Denise (proc. à MARQUES Joaquim), HEINRICH-MERCIER Christine (proc. à LUTZ Claude), FELTIN Vincent (proc. à ENGER Martine), OFFNER Eric (proc. à BARRIERE-VARJU Emmanuel), STOPIELLO-JEUNET Myriam (proc. à GROSSKOST Maud)

**Membre absent :** M. JEUNET Alexandre

Madame Audrey EHRHART, Conseillère Municipale, est nommée secrétaire de séance par l'Assemblée.

### Point 1-08/21

#### **Objet : Approbation du procès-verbal de la séance antérieure**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance antérieure,  
à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2021.

### Point 2-08/21

#### **Objet : Installation d'une vidéoprotection et demande de subvention**

Par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Commune de Bischoffsheim a été autorisée à installer un système de vidéoprotection

- de 4 caméras aux abords de l'espace sportif et culturel – rue du Stade
- de 6 caméras aux abords de la bibliothèque

Une offre de prix a été présentée pour ces installations ainsi que pour les travaux de câblage nécessaires pour la mise en œuvre desdites installations par la société B2F de Rosheim comme suit :

- Site de l'espace sportif et culturel  
Devis d'un montant de 4.655,00 € H.T. soit 5.586,00 € TTC pour la fourniture du matériel et la mise en œuvre de l'installation  
Contrat de maintenance de l'installation : redevance mensuelle de 30 € TTC (prise d'effet à la mise en service – durée : 20 trimestres)

- Site de la bibliothèque  
Devis d'un montant de 5.945,00 € H.T. soit 7.134,00 € TTC pour la fourniture du matériel et la mise en œuvre de l'installation  
Contrat de maintenance de l'installation : redevance mensuelle de 36 € TTC (prise d'effet à la mise en service – durée : 20 trimestres)
- Tirage de câbles  
Devis d'un montant de 6.260,00 € H.T. soit 7.512,00 € TTC

Les travaux d'installation (hors travaux de câblage et maintenance) sont subventionnés à hauteur de 80 % du montant des dépenses au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisations (FIPDR). Les montants de subventions de 4.757 € et de 6.053 € ont déjà été notifiées.

Un financement de la Région Grand Est est également susceptible d'intervenir, à hauteur de 50 % maximum du montant total HT des investissements éligibles, sur le reste à charge des collectivités après déduction des autres aides, au titre du Plan régional de soutien des collectivités aux usages numériques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

après délibération,  
à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour l'installation de systèmes de vidéoprotection sur les sites de l'espace sportif et culturel ainsi que de la bibliothèque de Bischoffsheim selon projet détaillé ci-dessus

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	NATURE DES BIENS	COUT Euros H.T.	Chapitres	ORIGINE DES MOYENS FINANCIERS	MONTANTS Euros
21	Installation de 4 caméras - site de l'espace sportif et culturel	4 655,00		SUBVENTIONS ATTENDUES :	
	Maintenance de l'installation (20 trimestres)	1 500,00	13	FIPDR (80 %)	10 810,00
	Installation de 6 caméras - site de la bibliothèque	5 945,00		REGION GRAND EST (50 % sur le reste à charge)	4 675,00
	Maintenance de l'installation (20 trimestres)	1 800,00			
	Tirage de câbles	6 260,00			
			021	AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	4 675,00
	<b>TOTAL</b>	<b>20 160,00</b>			<b>20 160,00</b>

- **PRECISE** l'imputation de ce projet sur la section d'investissement du budget communal de l'exercice 2021

- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la Région GRAND EST pour l'attribution d'une subvention au titre du Plan Régional de Soutien des Collectivités aux Usages Numériques (Aide à la création ou à l'extension de la vidéoprotection sur l'espace public).

**Point 3-08/21**

**Objet : Création d'un jardin partagé – consultation pour la pose d'une clôture**

Dans le cadre de la création d'un jardin partagé (DCM du 7.04.2021), il convient de clôturer le terrain d'emprise au moyen d'une clôture en ganivelles.

Une consultation a été lancée pour la fourniture et la pose de 170 ml de clôture et d'un portail en bois :

- DF CLOTURES Création – Wisches pour de la ganivelle en Noisetier  
Devis d'un montant de 12.839,04 € TTC
- Grillages WUNSCHHEL – Châtenois  
Impossibilité de répondre – plus de livraison en bois
- SCHMITT Paysage – Bernardvillé pour de la ganivelle en Châtaignier  
Devis d'un montant de 15.931,20 € TTC
- BRANDE EST – Thanvillé pour de la ganivelle en Châtaignier  
Devis d'un montant de 14.050,80 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur Christian BRAUN, Adjoint au Maire,

vu les crédits ouverts au C/2128 – opération « Espaces Verts – Fleurissement » du budget primitif de l'exercice 2021,

après délibération,  
à l'unanimité,

- OPTÉ pour la réalisation d'une clôture en Châtaignier

- ACCEPTE la proposition de la société BRANDE EST pour un montant de 14.050,80 € TTC

**Point 4-08/21**

**Objet : Chasse communale - Agrément de nouveaux associés pour le lot n° 4**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la demande présentée par Monsieur Claude STAUFFER, Président de l'Association de Chasse du Rossberg et adjudicataire du lot de chasse n° 4 de la commune, pour l'agrément en qualité d'associés de

- Monsieur Yves JULY – 20, rue des Noyers – 67330 OBERMODER ZUTZENDORF
- Monsieur René BURGUN – 18, rue des Jardins – 67120 WOLXHEIM

vu les articles 16 et 25 du Cahier des Charges des Chasses Communales pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 stipulant que les associés membres d'une association de chasse doivent être agréés par le Conseil Municipal et fixant la liste des pièces justificatives à présenter pour toute demande d'agrément,

considérant que les conditions requises sont remplies,

après avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse,

après délibération,  
à l'unanimité,

- DONNE son accord pour ces agréments.

**Point 5-08/21**

**Objet : Désherbage des collections de la bibliothèque**

En vue de la régulation des collections de la bibliothèque, le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 juillet 2018 avait défini une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale pour réformer les documents dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque municipale.

Une nouvelle opération de « désherbage » est proposée par Madame Cécile PLOTARD, Bibliothécaire, selon les modalités suivantes :

- seront retirés des collections
  - documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse
  - documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche
  - ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins
  - documents ne correspondant plus à la demande du public
- les livres et documents réformés seront
  - soit vendus à 1€
  - soit donnés à des partenaires de la bibliothèque/commune tel que les écoles maternelle et élémentaire ou l'animation jeunes des portes de Rosheim
  - soit détruits et si possible valorisés comme papier à recycler
- l'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire et sera signé par le responsable de la bibliothèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,  
à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la réalisation d'une opération de « désherbage » des collections de la bibliothèque selon les modalités énoncées ci-dessus

**Point 6-08/21**

**Objet : Tarifs pour les annonces à paraître dans le bulletin municipal**

Le bulletin municipal de Bischoffsheim fait peau neuve et devient « l'Echo de Bischo » à compter de la prochaine parution de fin d'année.

Les encarts publicitaires seront désormais mieux valorisés avec une impression entièrement en couleur et un emplacement de choix en fin de chaque article.

5 formats seront proposés :

- ¼ de bandeau – 48 x 50 mm
- ½ bandeau – 100 x 50 mm
- 1 bandeau – 206 x 50 mm
- ½ page – 180 x 135 mm
- 1 page – 180 x 270 mm

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

après délibération,  
à l'unanimité,

- FIXE les tarifs pour les différents formats d'annonces comme suit :

Format de l'annonce	Prix de l'annonce TTC
▪ ¼ de bandeau – 48 x 50 mm	150,00 €
▪ ½ bandeau – 100 x 50 mm	300,00 €
▪ 1 bandeau – 206 x 50 mm	500,00 €
▪ ½ page – 180 x 135 mm	950,00 €
▪ 1 page – 180 x 270 mm	1.500,00 €

**Point 7-08/21**

**Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 24, route d'Obernai**

Monsieur le Maire propose d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- DECIDE de rajouter ce point à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 12.08.2021 présentée par Maître Simon FEURER, notaire à Obernai, concernant l'immeuble cadastré

24, route d'Obernai  
section 5 – n° 498/54  
d'une superficie totale de 6,63 ares  
pour les lots 8 – 9 et 10 (appartement et 2 places de stationnement)

propriété de la SCI AVSAROGLU - Obernai,

après délibération,  
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.